

Extrait du registre des délibérations**CONSEIL D'ADMINISTRATION****Jeudi 20 février 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Clay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Veninon, Verrans-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Aliondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gillot-sur-Isère, Grézy-sur-Isère, Grignon, Hauterive Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillou, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quelis, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournan, Tournans-en-Savoie, Ugine, Veninhan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Personnes âgées – EHPAD Floréal à Frontenex - Convention d'occupation temporaire du domaine public entre le CIAS Arlysère et la Maison des Réseaux de Santé de Savoie (MRSS)

Rapporteur : François GAUDIN

Le CIAS Arlysère est le gestionnaire et propriétaire de l'EHPAD FLOREAL à usage d'accueil de personnes âgées dépendantes, situé au 9 chemin vieux 73460 FRONTENEX. Un espace de bureaux situé au sein de l'EHPAD est actuellement vacant.

L'association Maison des Réseaux de Santé de Savoie a pour objet de contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire et sociale de la population de son territoire d'intervention. La MRSS porte en particulier le Dispositif d'appui à la Coordination (DAC) des parcours de santé complexes en Savoie, composée d'une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...) qui informe, oriente et accompagne les professionnels, les patients et leur entourage dans les situations complexes. Il leur apporte des réponses concrètes en évaluant la situation et les besoins de la personne puis en proposant un parcours de santé personnalisé, coordonné et accompagné, en accord avec le médecin traitant et en lien avec les professionnels.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Maison des Réseaux de Santé de Savoie (MRSS) afin de définir les modalités de cette autorisation d'occupation d'un espace de bureaux et des biens mobiliers afférents.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 01/03/2025, soit jusqu'au 30/04/2028.

Sur le fondement des articles L.2125-1, L.2125-3 et L.2125-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupant s'engage à régler au CIAS Arlysère une redevance forfaitaire annuelle :

1^{ère} année : 1 200 + 7 140 = 8 340 €

2^e année : 1 200 + 8 340 = 9 540 €

3^e année : 1 200 + 8 568 = 9 768 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Maison des Réseaux de Santé de Savoie (MRSS) aux conditions ci-dessus et jointe en annexe ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Maison des Réseaux de Santé de Savoie (MRSS) et tout acte afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

